

Présents : BIENACEL Peggy - BRIN Stéphanie - CARIOU Evelyne - FRANÇAIS Cyril - GIRARD François - LEBOYER Christian - MOINEAU Frédéric - PEINTRE Angélique - PISSOT Philippe - RIPOLL Sébastien - TWARDOWSKIJ Richard

Absents-Pouvoir : JACQUEMET Jean-Jacques pouvoir MOINEAU Frédéric

Absents :

Secrétaire de séance : BRIN Stéphanie

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir constaté le quorum. Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2018.

I. Administration générale

1. Zones humides : Inventaire des zones humides du réseau hydrographique et des plans d'eau dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CDC Aunis Sud.

Comme décidé en Conseil municipal du 23 mai 2017 à Chambon, la commune s'est engagée par délibération dans l'inventaire des zones humides de son territoire dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUiH) mené par la Communauté de Communes Aunis Sud. Dans le cadre de cette étude, 1 785 hectares ont été prospectés. La prospection de terrain a révélé la présence de 3,62 ha de zones humides.

Le réseau hydrographique principal (11,71 km) de la commune a été complété par 7,80 km de réseau hydrographique complémentaire (pas de distinction entre cours d'eau et fossé). Il n'est cependant pas exhaustif.

Outre les zones humides, l'inventaire a aussi permis d'identifier d'autres éléments qui permettent de comprendre le fonctionnement hydrologique et la dynamique de l'eau : sources, engorgements, buses, etc. Après débat, le conseil municipal est donc invité à délibérer pour approuver le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ; donner pouvoir à M. le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération et solliciter l'avis de la Commission Locale de l'Eau sur la qualité de l'inventaire réalisé.

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2018-55

2. Logement communal : Convention avec l'Association Un toit sans frontière.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le logement n° 1 au-dessus de la mairie est vacant. Il est nécessaire de trouver des nouveaux locataires. Nous avons eu une demande de l'association « Un toit sans frontière » qui est à la recherche de logements. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de conclure un contrat avec l'association Un toit sans frontière afin de garantir les loyers et d'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer tout document s'y référant.

Vote : Pour : 8 - Contre : 4 - Abstentions :

Délibération 2018-56

II. Finances

3. Parvis de la mairie : plan de financement – emprunt

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de faire un point sur les travaux du parvis de la mairie. A ce jour, la commune a reçu une subvention du département de 36 239.20 € et une subvention au titre des amendes de police de 21 473.20 €. Le préfet a décidé d'octroyer une subvention d'un montant de 30 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de commencer les travaux du parvis de la mairie uniquement si les subventions sont confirmées d'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer tout document s'y référant.

Vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 1

Délibération 2018-57

4. Parvis de la mairie : demande de subventions

Monsieur le Maire propose, dans le cadre de l'aménagement du parvis de la mairie, de renouveler la demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Une fois le dossier réputé complet, la commune peut lancer les travaux. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter cette demande de subvention, de commencer les travaux une fois le dossier réputé complet et d'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer tout document s'y référant.

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

5. *Fin d'année : cadeaux du personnel, des bénévoles de la bibliothèque et de l'équipe enseignante*

Chaque année, à l'occasion des fêtes de Noël, le personnel bénéficie de chèques cadeaux, les bénévoles de la bibliothèque et l'équipe enseignante reçoivent des chocolats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'octroyer un chèque cadeau de 40 € pour le personnel.

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Délibération 2018-59

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'offrir une boîte de chocolats aux bénévoles de la bibliothèque

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Délibération 2018-60

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'offrir une boîte de chocolats aux professeurs des écoles et AVS.

Vote : Pour : 9 - Contre : 1 - Abstentions : 2
Délibération 2018-61

6. *Taxe d'aménagement : mise en place d'exonération*

L'article 90 de la loi 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 a introduit la possibilité pour les collectivités qui le souhaitent d'exonérer, en tout ou partie, les abris de jardin soumis à déclaration préalable. En effet, la taxation de ces installations occasionne parfois une imposition supérieure à la valeur de l'abri de jardin lui-même. Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'exonérer de la part communale de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable et que cette décision s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2019.

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Délibération 2018-62

7. *Charges du RPI : remboursement du salaire d'une ATSEM par la commune de Virson*

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que depuis quelques années, la commune de Virson rembourse à la Commune de Chambon le salaire de l'Atsem faisant partie du personnel de Chambon mais travaillant pour Virson. M. Le trésorier demande qu'un document justifiant le remboursement par Virson des charges du personnel concernant l'ATSEM soit établi afin de prouver l'accord entre les deux communes pour le remboursement des salaires de 2017 et 2018. Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de donner son accord afin qu'un titre de 40 130.58 € soit émis à la commune de Virson pour la prise en charge du coût salarial de Mme Quetier Christine.

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Délibération 2018-63

8. *Cimetière : reprise de deux concessions au Cher*

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de faire procéder par les pompes funèbres à l'exhumation de deux corps dans le cimetière du Cher. Le service technique à procéder à l'enlèvement des monuments. Il est nécessaire de mettre des crédits sur l'opération cimetière. Il est donc proposé de faire la décision modificative de crédits suivante : Opération 339 : art 2115 : - 1 500 € / Opération 340 : art 21316 : + 1 500 €
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la décision modificative n° 3.

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Délibération 2018-64

III. Questions diverses

- *Impasse de la Perdrix*
- *Domaine public : problème de déjections canines*
- *Association Mini-Bouilles : demande de subvention*
- *Travaux logement de la mairie*
- *Comité des fêtes organisation*
- *Container verre – papier au Cher*
- *Jeux intervillages - 7 juillet 2019 – St Mard*
- *Bibliothèque*

Prochain conseil : mercredi 12 décembre